



**Bureau de normalisation
du Québec**

BNQ 2622-951/2025

Produits préfabriqués en béton selon les normes

BNQ 2622-126 et BNQ 2622-420 —

Protocole de certification

CERTIFICATION

BNQ 2622-951/2025

Produits préfabriqués en béton selon les normes BNQ 2622-126
et BNQ 2622-420 — Protocole de certification

*Precast Concrete Products in accordance with Standards BNQ 2622-126 and
BNQ 2622-420 — Certification Protocol*



BNQ
Bureau de normalisation
du Québec

Bureau de normalisation du Québec

Le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) est un organisme québécois de normalisation créé en 1961. Il est l'un des organismes d'élaboration de normes accrédités par le Conseil canadien des normes (CCN) et, par conséquent, fait partie du système national de normes.

À titre d'unité administrative d'Investissement Québec (IQ), le BNQ produit des normes répondant aux besoins de l'industrie, des organismes publics et parapublics et des groupes concernés.

TROISIÈME ÉDITION — 2025-07-15

Cette nouvelle édition remplace celle du 27 février 2012.

ICS : 03.120.20; 23.040.50; 23.040.99; 91.100.30.

ISBN 978-2-551-27247-1 (PDF)

Dépôt légal, Bibliothèque et Archives
nationales du Québec, 2025

DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS ET D'ACHAT

Toute demande de renseignements ou d'achat concernant le présent document peut être adressée au Bureau de normalisation du Québec (BNQ) à l'adresse courriel suivante : bnqinfo@bnq.qc.ca ou via le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>].

RÉVISION DES DOCUMENTS DU BNQ

La collaboration des utilisateurs et des utilisatrices des documents du BNQ est essentielle à la mise à jour de ceux-ci. Aussi, toute suggestion visant à améliorer leur contenu sera reçue avec intérêt par le BNQ. Nous vous prions de nous faire parvenir vos suggestions ou vos commentaires en utilisant le formulaire que vous trouverez à la fin du présent document.

Le présent exemplaire du document, qu'il soit en format électronique ou qu'il soit imprimé, n'est destiné qu'à une utilisation personnelle. Toute distribution à des tiers, à des partenaires ou à des clients, ainsi que toute sauvegarde, diffusion ou utilisation dans un réseau informatique, est interdite, à moins qu'une entente particulière n'ait été conclue entre un acheteur enregistré et le BNQ.

Un avis par courriel mentionnant la publication d'une nouvelle édition d'un document révisé, de modificatifs ou d'erratas sera envoyé à l'adresse courriel utilisée lors de l'achat en ligne.

Les notifications et le catalogue peuvent être consultés en tout temps dans le site Web du BNQ [<https://www.bnq.qc.ca>] pour vérifier l'existence d'une édition plus récente d'un document ou de la publication de modificatifs ou d'erratas.

Le contenu du présent document est le résultat de milliers d'heures de travail fournies de façon bénévole par de nombreux experts du milieu. Nous vous remercions d'en tenir compte et de contribuer par votre achat à l'évolution du présent document au cours des années à venir.

© BNQ, 2025

Tous droits réservés. Sauf prescription différente, aucune partie du présent document ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et le microfilmage, sans l'accord écrit du BNQ.

AVANT-PROPOS

Le présent protocole de certification a été élaboré en consultant un comité d'élaboration du protocole de certification, formé des membres suivants :

ABESQUE, Charles	Association des constructeurs de routes et grands travaux du Québec (ACRGTO)
CALDERON, José	Association des ingénieurs municipaux du Québec (AIMQ)
COULOMBE, Patricia	Association des firmes de génie-conseil du Québec (AFG)
DUMEIGNIL, Sacha	Ville de Montréal
DUPONT, Éric	Lécuyer & Fils
FOURNIER, Jean-Kristian	Béton Brunet
GAGNÉ, Richard	Université de Sherbrooke
GILBERT, Marie-Andrée	Béton Provincial
LASNIER, Nathalie	Tubécon
NAZAIR, Claude	Ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) — Direction des structures — Service de la conception
RENAUD, Jean-François	Ville de Québec
ROULEAU, Dominic	Association québécoise des entrepreneurs en infrastructure (AQEI)
TRUDEAU, Jean-François	Les produits de ciment Sherbrooke

Équipe de coordination du Bureau de normalisation du Québec (BNQ)

CHOUINARD, Dominique (responsable de programme)

EL DHIMNI, Mustapha (responsable de programme)¹

JOBIN, André (inspecteur)

TREMBLAY, Carole (normalisatrice)

1 Au moment de la publication du présent protocole de certification, cette personne avait cessé de travailler pour cet organisme.

TABLE DES MATIÈRES

	Page	
1	OBJET DU DOCUMENT	1
2	DOMAINE D'APPLICATION DU PROGRAMME	1
3	RÉFÉRENCES NORMATIVES	1
3.1	GÉNÉRALITÉS	1
3.2	DOCUMENTS D'UN ORGANISME DE NORMALISATION	2
3.3	DOCUMENTS GOUVERNEMENTAUX	2
4	DÉFINITIONS	3
5	EXIGENCES DU PROGRAMME DE CERTIFICATION	4
6	RÈGLES DE PROCÉDURE DE CERTIFICATION	5
6.1	RÈGLES DE PROCÉDURE GÉNÉRALES	5
6.2	DEMANDE DE CERTIFICATION	5
6.3	EXAMEN DES DOCUMENTS	5
6.4	VISITE DE CONTRÔLE EN VUE DE LA CERTIFICATION	6
6.5	DÉCISION DE CERTIFICATION ET DÉLIVRANCE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	6
6.6	CONDITIONS DE MAINTIEN DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	7
6.7	VISITES DE CONTRÔLE PÉRIODIQUES	7
6.8	RENOUÈLEMENT DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	7
6.9	AJOUTS À LA PORTÉE DU CERTIFICAT DE CONFORMITÉ	8
7	MARQUAGE DU PRODUIT	8
7.1	GÉNÉRALITÉS	8
7.2	DROITS ET OBLIGATIONS	8
7.3	MARQUE DE CONFORMITÉ	8
Annexe A —	Fréquence des visites de contrôle périodiques	9
Annexe B —	Exigence supplémentaire	10

1 OBJET DU DOCUMENT

Le présent protocole de certification a pour objet d'établir les exigences de certification, les règles de procédure et les exigences de marquage qui s'appliquent à la certification des produits suivants, soit les tuyaux, les branchements latéraux monolithiques et les pièces connexes en béton destinés à l'évacuation des eaux d'égout sanitaire et pluvial selon les exigences de la norme BNQ 2622-126 ainsi que les regards d'égout, les puisards, les chambres des vannes et les postes de pompage préfabriqués en béton armé selon les exigences de la norme BNQ 2622-420.

NOTE — Par extension, le terme *chambres des vannes* désigne également toute autre chambre souterraine préfabriquée en béton armé destinée au service d'aqueduc et d'égout.

Le présent protocole de certification s'adresse aux fabricants désireux de voir reconnaître par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) la conformité de leurs produits.

NOTE — Le présent protocole de certification s'adresse également aux donneurs d'ouvrage désireux d'utiliser les programmes de certification du BNQ dont il est question dans le présent protocole.

2 DOMAINE D'APPLICATION DU PROGRAMME

Le présent protocole de certification s'applique aux produits en béton, mentionnés au chapitre 1, qui sont fabriqués selon les exigences des normes BNQ 2622-126 ou BNQ 2622-420.

Le protocole de certification ne s'applique pas au transport ni à la mise en place sur le chantier de ces produits.

3 RÉFÉRENCES NORMATIVES

3.1 GÉNÉRALITÉS

Le présent chapitre est complémentaire au chapitre 3 des normes BNQ 2622-126 et BNQ 2622-420.

Les références présentées ci-dessous (incluant tout modificatif ou errata) sont des références normatives, c'est-à-dire à caractère obligatoire. Elles sont essentielles à la compréhension et à l'utilisation du présent protocole de certification et sont citées aux endroits appropriés dans le texte.

Il convient de prendre note qu'une référence normative datée signifie que c'est l'édition donnée de cette référence qui s'applique, tandis qu'une référence non datée signifie que c'est la dernière édition de cette référence qui s'applique.